

Ministry of Education
Financial Accountability
and Data Analysis Branch

24th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de la responsabilité
financière et de l'analyse des
données

24^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



2018 : EYCC15

**NOTE DE SERVICE
DESTINATAIRES :**

Centres pour l'enfant et la famille On y va, GSMR et
CADSS
Dirigeants financiers des services de garde, GSMR et
CADSS

EXPÉDITEUR :

Maxx-Phillippe Hollott
Directeur intérimaire
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse
des données

DATE :

19 octobre 2018

OBJET :

**Rapport intérimaire de 2018 – Centres pour l'enfant et
la famille ON y va**

Vous trouverez en pièce jointe les renseignements pour remplir votre soumission du rapport intérimaire de 2018. La date d'échéance pour soumettre la soumission du rapport intérimaire est le **16 novembre 2018**.

La présente contient les renseignements suivants :

- Accès aux formulaires du rapport intérimaire et soumission;
- Exigences de production de rapports pour les projets du Cheminer ensemble centres pour l'enfant et la famille;
- Documents à faire parvenir au ministère; et
- Politique sur la production tardive de rapports

Accès aux formulaires du rapport intérimaire et soumission

Le rapport intérimaire sert à indiquer les dépenses et les niveaux de service actuels pour les premières six mois de l'année civile de vos Centres pour l'enfant et la famille

ON y va ainsi que les dépenses et les niveaux de services prévus pour les dernières six mois de l'année.

Les formulaires du rapport intérimaire se trouvent sur le site Web de la [Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#). Dans la colonne « Rapport au ministère » située dans la partie supérieure gauche de la page d'accueil, sélectionnez le lien « Connexion SIFE 2.0 » pour ouvrir une session avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Veuillez utiliser l'application « **P1819RES** » pour envoyer votre rapport intérimaire. La soumission des GSMR et des CADSS, relatifs aux Centres pour l'enfant et la famille On y va, doit passer au statut « actif » d'ici le **16 novembre 2018**.

Veuillez-vous reporter au document *Instructions pour remplir le rapport intérimaire de 2018* jointe à cette note de service.

Exigences de production de rapports pour les projets Cheminer ensemble centres pour l'enfant et la famille

Le ministère aimerait souligner que pour le rapport intérimaire, les données sur les services suivants ont été incluse pour les projets reliés au Cheminer ensemble centre pour l'enfant et la famille afin de recueillir des données de base sur la mise en œuvre du Cheminer ensemble.

- Nombre de sites-centres pour la petite enfance et la famille
- Nombre d'ententes d'achat de services pour la petite enfance et la famille
- Nombre d'enfants ayant reçu des services
- Nombre de visites faites par des enfants
- Nombre de parents ou de responsables ayant reçu des services
- Nombre de visites faites par les parents ou les responsables

Ces données sur les services sont compatibles avec les exigences de production de rapports des centres pour l'enfant et la famille On y va selon les Lignes directrices sur le financement et les pratiques administratives à l'intention des gestionnaires du système de service (2018). Les définitions de ces données de services sont présentées à la page 42 de cette ligne directrice.

Veuillez noter que si votre GSMR/CADSS a **seulement** reçu du financement pour un(des) projet(s) pour le Cheminer ensemble centre pour l'enfant et la famille, vous êtes requis de déclarer les données mentionnées ci-dessus dans votre soumission du rapport intérimaire relié aux Centres pour l'enfant et la famille On y va. Si votre GSMR/CADSS a reçu du financement pour un projet **conjoint** du Cheminer ensemble entre les services de garde d'enfant et le centre pour l'enfant et la famille, les données sur les services doivent être déclarées séparément dans les soumissions respectives du SIFE.

La déclaration des dépenses pour le Cheminer ensemble centre pour l'enfant et la famille inclue : les dépenses d'immobilisation, les dépenses de fonctionnement unique, les dépenses de fonctionnement continu et les dépenses d'administration. Ces dépenses s'alignent avec les exigences de production de rapports des dépenses reliés aux services de garde d'enfant.

Veillez noter que si votre GSMR/CADSS a seulement reçu du financement pour un(des) projet(s) pour le Cheminer ensemble centre pour l'enfant et la famille, vous êtes requis de déclarer les dépenses mentionnées ci-dessus dans votre soumission du rapport intérimaire relié aux Centres pour l'enfant et la famille On y va. Les dépenses des projets **conjoint**s du Cheminer ensemble entre les services de garde d'enfant et le centre pour l'enfant et la famille doivent être déclarées dans votre soumission de service de garde d'enfant dans le SIFE.

Le ministère reconnaît que les GSMR/CADSS peuvent ne pas avoir toutes les données requises en ce moment comme ils continuent de soutenir la mise en œuvre de ces programmes localement. Les GSMR/CADSS sont encouragés à soumettre les données disponibles lors de la soumission.

Documents à faire parvenir au ministère

Les GSMR et les CADSS doivent envoyer une copie numériser signer des pages suivantes, imprimées à partir de la version **active** de la soumission SIFE du rapport intérimaire de 2018 :

- Page du certificat
- On y va – Dépenses
- On y va – Subvention
- Cheminer ensemble – Dépenses (le cas échéant)
- Cheminer ensemble – Subvention (le cas échéant)

Veillez s'il vous plaît soumettre les documents demandés ci-dessus par courriel à : childcarefunding@ontario.ca.

Politique sur la production tardive de rapports

Si le ministère n'a pas reçu le rapport intérimaire dans les 30 jours suivant la date d'échéance du 16 novembre 2018, les GSMR et les CADSS feront l'objet d'une rétention de fonds qui réduira leur paiement mensuel, conformément à la politique sur la production tardive de rapports comme indiqué dans votre entente de paiement de transfert de 2018.

À la présentation du rapport intérimaire, le ministère reprendra les paiements mensuels normaux et inclura dans le paiement mensuel le montant qui a été retenu.

Pour toute question relative à cette note de service ou du processus de déclaration du rapport intérimaire, veuillez communiquer avec votre [analyste financier](#).

Original signé par :

Maxx-Phillippe Hollott
Directeur intérimaire
Direction de la responsabilité financière et l'analyse des données

Pièce jointe :

- Instructions pour remplir le rapport intérimaire de 2018 – Centres pour l'enfant et la famille On y va

c. c. :

- Jill Dubrick, Directrice, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Katie Williams, Chef intérimaire, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Cheryl Chung, Chef intérimaire, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données
- Conseillères en petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
- Analystes financières et financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données